



FICHE D'INSCRIPTION Toutes formations SST



NOM : _____ PRENOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE : _____
 DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____ DEPARTEMENT : _____
 ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 TELEPHONE : _____ PORTABLE : _____ E--MAIL : _____
 ACTIVITE / PROFESSION : _____ GROUPE SANGUIN : _____
 ALLERGIE(S) : _____ AUTRES : _____
NOM(S) et COORDONNEES téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'accident (2 numéros si possible) :

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je, soussigné.....atteste l'exactitude des renseignements et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la ou les formation(s) choisies. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.
A, le Signature de la Personne Civilement Responsable

Je cède mon droit à l'image ou celui de mon enfant pour reproduire et diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, et ce à titre gracieux, et ce pour 15 années. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association Sud Ouest Secourisme. **Fait à le Signature**

Cocher la case devant la ou les formation(s) choisie(s)	COÛT	DATE(s)
Formation Initiale de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)	150 €	
Maintien des Acquis et des Compétences (recyclage) MAC SST	85 €	
Formation complémentaire SST pour les titulaires du Prévention et Secours Civiques 1 (PSC 1)	50 €	
Formateur « PSC » ou « PS » vers formateur SST (déjà titulaire du SST)	480 € / 680 €	
Formateur « PSC » ou « PS » vers formateur SST (non titulaire du SST)	600 € / 800 €	
Maintien des acquis (recyclage) Formateur SST	400 € / 580 €	
L'Association S.O.S forme également des : PSC 1, PSE 1 et 2, BNSSA , et tous les maintiens des acquis (recyclages)		

A) Fournir lors de l'inscription à la formation initiale SST ou MAC SST :

- La fiche d'inscription dûment remplie avec **1 photographie d'identité**
- Un chèque du montant de la formation à l'ordre de Sud Ouest Secourisme.
- **1 enveloppe timbrée** au tarif en vigueur
- la carte SST (pour MAC SST)

B) Fournir lors de l'inscription à la formation complémentaire PSC 1 vers le SST :

- La fiche d'inscription dûment remplie avec **1 photographie d'identité**.
- Un chèque du montant de la formation à l'ordre de Sud Ouest Secourisme
- **1 enveloppe timbrée** au tarif en vigueur
- Photocopie du diplôme de formation **initiale PSC 1 ou PSE 1 ou 2**

C) Fournir lors de l'inscription à une autre formation SST :

Voir dossier d'information de la formation choisie

Dossier à envoyer **COMPLET** à **Sud Ouest Secourisme** 143 impasse des osmondes 40510 SEIGNOSSE

**REGLEMENT INTERIEUR A OBSERVER LORS DE TOUTES FORMATIONS
CONCERNANT LE SST**

- ARTICLE 1 :** Toute personne suivant une formation au sein de l'association Sud Ouest Secourisme est couvert par une assurance pour l'activité nommée pendant les heures de formation.
- ARTICLE 2 :** Le statut d'adhérent de l'association est assujéti à la somme de 10 € de cotisation annuelle. Non obligatoire pour participer à une formation.
- ARTICLE 3 :** le candidat inscrit à l'une de nos formations est garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties. La couverture d'assurance obligatoire qu'à souscrite le centre de formation de la FNMNS permet principalement de vous prévenir contre un risque engageant un tiers. Nous vous conseillons de vérifier les dispositions de votre contrat d'assurance en responsabilité civile.
- ARTICLE 4 :** Toute personne suivant une formation doit fournir un dossier d'inscription complet.
Ce dossier est à envoyer à S.O.S 143 impasse des osmondes 40510 SEIGNOSSE.
- ARTICLE 5 :** Toute personne en formation se doit de respecter le matériel qui est mis à sa disposition pendant la durée de la formation.
- ARTICLE 6 :** Toute personne en formation se doit de garder une attitude digne et responsable, compatible avec l'esprit du sauvetage et du secourisme. Elle s'engage à suivre régulièrement la formation qu'elle a entreprise et respecter les formateurs.
- ARTICLE 7 :** Toutes convocations, renseignements, informations, et conseils seront transmis par **INTERNET (mail)**. Le candidat s'engage à répondre à toute convocation et demande de renseignements faites par courriel ou par téléphone.
- ARTICLE 8 :** L'association S.O.S. s'engage pour chaque formation initiale SST ou formateur SST à remettre en format papier le référentiel technique ainsi que le référentiel pédagogique pour le formateur SST.
- ARTICLE 9 :** **Toute formation commencée est due** sauf empêchement majeur apprécié par le bureau directeur. Si le candidat tombe malade (justification d'un certificat médical) pendant la ou les formations, une autre date de formation lui sera proposée dans les 12 mois qui suivent son inscription. En aucun cas la formation lui sera remboursée. **Pour toutes révisions annuelles, Si le candidat n'a pas atteint les compétences requises lors de cette journée de réactualisation, il se verra proposer une autre date de formation dans l'année en cours. En aucun cas une attestation de formation continue lui sera délivrée.**
- ARTICLE 10 :** Une **somme sera gardée** en cas de désistement dans les **15** jours qui précèdent une formation :
- **150 euros** pour la formation formateur « PSC » ou « PS » vers formateur SST
 - **100 euros** pour la formation MAC formateur SST
 - **60 euros** pour la formation initiale SST
 - **30 euros** pour le MAC SST et formation complémentaire PSC 1 vers SST
- Pour les autres formations voir le règlement intérieur concerné.
Une somme de **11 euros** sera demandée pour toute demande de duplicata de « diplôme » FNMNS
- ARTICLE 11 :** **La somme totale de la formation sera gardée et encaissée (aucun remboursement ne sera effectué) en cas de désistement la veille de la formation ou de l'absence du candidat le jour même de la formation.**
- ARTICLE 12 :** Le candidat débiteur :
- ne sera en aucun cas présenté à un jury d'examen,
 - ne se verra délivrer aucun diplôme ou attestation,
 - ne pourra suivre la formation.
- ARTICLE 13 :** En cas de non respect de l'un des articles du présent règlement, le bureau directeur se réserve le droit de prononcer l'exclusion de tout candidat en début ou en cours de formation sans aucun remboursement.

FICHE DE CANDIDATURE
A LA FORMATION DE FORMATEUR SST
ou
MAC FORMATEUR SST

ORGANISME FORMATEUR



NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

PROFESSION :

TELEPHONE DOMICILE :

ADRESSE MAIL :



ANNEXE :

Formation proposées :	Dates proposées en 2018:
Passerelle de formateur psc ou ps vers formateur SST	Du 25 au 28 septembre (28 h)
Maintien des acquis et des compétences (recyclage) formateur SST	Du 22 au 24 septembre (21 h)
Formation initial SST	Du 20 au 21 septembre (12 h)



CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE FORMATEUR SST :

- Une photocopie de la carte d'identité, avec une photo d'identité
- Une fiche d'inscription et une fiche de candidature (modèle joint)
- Diplôme de l'unité de formateur PSC ou PS avec le PIC F ou la copie du BNMP5 et la PAE 3
- Formation continue de formateur PSC ou PS année 2016 si besoin
- Carte de Sauveteur Secouriste du Travail + n° FORPREV à jour (2 ans)
- Attestation de réussite formation à distance INRS : « Acquérir des bases en prévention » (voir site internet www.ead-inrs.fr)

• **TARIF :**

- **480 € adhérent FNMNS / 650 € extérieur /**
- **Formation initiale SST 150 €**

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LE MAC FORMATEUR SST :

- Une photocopie de la carte d'identité, avec une photo d'identité
- Une fiche d'inscription et une fiche de candidature (modèle joint)
- Carte de Formateur Sauveteur Secouriste du Travail + n° FORPREV à jour (3 ans)

- **400 € adhérent FNMNS /**
- **580 € extérieur /**

Formation à LABENNE